

BOURSE COLLEGE RENTRÉE 2024-2025

Madame, Monsieur,

La campagne de bourse des collèges pour l'année scolaire 2024-2025 débutera dès la rentrée de septembre 2024 et ce jusqu'à octobre 2024. Aucune demande de bourse ne sera acceptée après la date limite (les dates officielles seront communiquées ultérieurement). Un flyer explicatif sera distribué à la rentrée et envoyé sur l'ENT.

Pour procéder à la demande de bourse, vous avez deux options :

- **En ligne** : <https://teleservices.ac-versailles.fr/ts>

Vous devez vous connecter via la plateforme France Connect en créant un compte ou en utilisant vos identifiants d'accès des années précédentes qui permettent une connexion simplifiée au service de demande de bourse et fournir un RIB.

OU

- **Sous format papier** : Disponible uniquement mi-septembre, le compléter et le transmettre au service secrétariat. Attention à ne pas oublier les documents complémentaires pour que le dossier soit complet, à savoir : un RIB au nom du demandeur et l'impôt sur les revenus de 2024 établi en 2025 (ressources du foyer comprenant les enfants à charge).

Important : Les familles ayant un tarif de leur coupon restauration compris entre la tranche 1 et 4 voir l'annexe à la fiche relative de demi-pension) peuvent se voir éligible à une demande de bourse.

En cas de difficultés de connexion ou de problème pour votre demande de bourse, n'hésitez pas à contacter Madame Pinedo au service secrétariat pour vous accompagner dans cette démarche ou par mail à l'adresse suivante fiona.pinedo@ac-versailles.fr.

Le service secrétariat